

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE BRONZE +  **- TABLEAU DES GARANTIES**

LES GARANTIES	RÉSUMÉ DES GARANTIES	PLAFONDS ET FRANCHISES
ANNULATION	Remboursement des frais d'annulation dans les cas ci-dessous (plafonds ci-contre) :	7 000 € / pers., 35 000 € / evnt
	Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'assuré ou d'un membre de sa famille	
	Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'assuré	
	Décès, accident corporel grave, maladie grave du remplaçant professionnel ou garde d'enfants	
	Décès, hospitalisation supérieure à 2 jours de l'animal de compagnie de l'assuré	
	Dommages graves ou vol dans les locaux professionnels ou privés de l'assuré	
	Complications de grossesse de l'assurée et leurs suites	
	Contre-indication ou suites de vaccination de l'assuré	Franchise : 3% du sinistre, minimum 15 € / pers.
	Convocation pour une greffe d'organe	
	Séparation du couple marié, pacsé ou vivant en concubinage notoire	
	Redressement fiscal de l'assuré	
	Dommages au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ	
	Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel : convocation devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises ou procédure d'adoption d'un enfant, convocation à un examen de rattrapage, obtention d'un emploi ou d'un stage Pôle Emploi, licenciement économique.	
Voyage à thème indemnisation maximum 50 % du montant du voyage initial		
Mutation professionnelle		
Suppression ou modification des congés payés	Franchise : 15% du sinistre, minimum 100 € / pers.	
Vol des papiers		
Toutes causes : événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré		
Annulation d'un accompagnant , maximum 8 personnes expressément reliées entre elles au moment de la souscription.	Franchise : 3% ou 20% selon le motif	
Départ manqué : indemnisation (plafonds ci-contre) pour rejoindre la destination suite à un événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré lors du pré-acheminement.	1 000 € / pers., 5 000 € / evnt	
Indemnité suite à un retard supérieur à 4 heures	30 € / h et / pers. Maximum : 150 € / pers., 1 000 € / evnt	
Capital assuré (vol, dommages, perte pendant l'acheminement)	1 500 € / pers., 7 500 € / evnt	
Vol des objets de valeur	50% du capital assuré	
Objets acquis en cours de voyage	25% du capital assuré	
Dépenses justifiées de 1ère nécessité	75 € par personne	
Vol pièces d'identité	75 € par personne	
Franchise	30 € par pers.	
Remboursement des prestations terrestres non consommées	7 000 € / pers., 35 000 € / evnt	
Dommages corporels	4 600 000 € / evnt	
Dommages matériels et immatériels confondus	46 000 € / evnt	
Franchise	80 € / dossier	
INTERRUPTION		
RESPONSABILITÉ CIVILE		